Présentation Synthétique : Comptes administratifs 2021 des LOTISSEMENTS

S'agissant de budget de stock, les écritures passées en dépenses de fonctionnement, sont transférées en section d'investissement par une recette de fonctionnement du même montant, (compte7133/ chapitre 042) et la dépense qui apparait en section d'investissement (compte 3355/ chapitre 040) est équilibrée par une avance du budget principal en recette d'investissement.(compte 168748/ chapitre 16) .
Le stock initial est annulé pour être reconstitué, en incluant l'ensemble des dépenses (dépense au 7133/042 et recette au 3355/040)

Le résultat de clôture 2021 des budgets urbanisme :
Lotissement Paradis : excédent de fonctionnement : 0.71€. Il s'agit d'une régularisation de TVA, qui n'entre pas dans les écritures de stocks.

Lotissement Voltaire : le résultat de clôture est nul dans les 2 sections.

Lotissement Haut-Verson : le résultat de clôture est nul dans les 2 sections.

Lotissement du lac : Le résultat de clôture présente un déficit de fonctionnement 0.80€. Il s'agit d'une régularisation de TVA, qui n'entre pas dans les écritures de stocks.Et un excédent d'investissement de 3 990.00€. (suite au versement de l'avance de 30% de la DSIL pour la création de la résidence pour les personnes en situation de handicap

Le montant des dépenses et recettes de 2021 :

- Pour le lotissement Voltaire :
  Compte 6045 : 5 500.00€, pour des frais d'étude.
  Ainsi l'avance du budget principal s'élève à 5 500.00€

- Pour le lotissement Haut-Verson: pas de réalisations en 2021.
  Les écritures concernent uniquement la reconstitution du stock des années précédentes.
  .
- Pour le lotissement Paradis :
  Compte 6045 : 5 880.00€ pour des frais d'étude et de géomètre,
  Compte 605 : 124 964.43€ pour des frais de viabilisation et de raccordement,
  Compte 7478 : 4 465.02€, pour la participation d'Enedis à la remise d'ouvrages électriques
  Ainsi l'avance du budget principal s'élève à 126 403.41€

- Pour le lotissement du Lac :
  Compte 6045 : 44 533.00€, pour des frais d'étude, de maitrise d'œuvre et de géomètre.
  Compte 608 : 940.50€ pour des frais d'annonce.
  Compte 748373 : 49 464.00€, pour le versement des 30% de l'avance pour la création de la résidence pour les personnes en situation de handicap.

  Le montant total de l'avance ville aux budgets lotissement s'élève ainsi à 131 903.41€

Retour

Retour